



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E70631

VALABLE JUSQU'AU 06/12/2024

ÉDITÉ LE 04/10/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1965

Forme juridique : SASU

Capital : 7 622

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG

Siret : 321 437 006 00034

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4027173-001

Assurance Responsabilité Travaux :
QBE 17081078341

Assurance Responsabilité Civile :
QBE 17081078341

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : ETS. MEYER

27 ROUTE DE LA WANTZENAU
67800 HOENHEIM

Téléphone : 03 88 83 17 39

Portable : 06 87 70 03 64

Site Internet :

E-mail : etsmeyer@orange.fr

Responsabilité légale :
MEYER CHRISTIAN PRÉSIDENT

Fax : 03 88 83 90 23

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	02/12/2021
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	02/12/2021
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	06/07/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	02/12/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/07/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	02/12/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.